



# Commission de gestion et de vérification des comptes de la Ville de Delémont

## Prise de position pour le Conseil de Ville sur le rapport annuel 2023 du FRED

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et de Vérification des Comptes (CGVC) a pris connaissance :

- des comptes annuels 2023 du FRED ;
- du rapport de gestion établi par le Comité du FRED, daté du 27 août 2024 ;
- du rapport de l'organe de contrôle FIDAG Audit SA, daté du 27 mai 2024 ;
- de l'expertise actuarielle de PREVANTO SA, datée du 15 juin 2024.

Le Code des obligations spécifie que l'organe suprême du FRED — le Comité — approuve les comptes. Le Conseil de Ville et la CGVC, en acceptant le rapport annuel du FRED, prennent connaissance des comptes mais ne les approuvent pas formellement.

L'analyse des comptes, du rapport de gestion, du rapport de l'organe de contrôle et de l'expertise actuarielle nous amène à vous faire part des commentaires et conclusions suivants :

### 1. Résultat de l'exercice 2023

Les comptes de l'exercice 2023 bouclent avec un résultat équilibré après attribution à la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 4,3 millions. Le résultat réel du FRED est donc un profit de CHF 4,3 millions. Les principales causes en sont les suivantes :

- Le résultat net des placements présente un gain de CHF 5 millions
- L'augmentation du taux technique permet de dégager un excédent de CHF 1,5 millions sur les capitaux de prévoyance des rentiers.
- L'augmentation du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux des actifs représente une charge supplémentaire de CHF 1 millions

Grâce à cette bonne performance, la fortune du FRED augmente, tout comme le degré de couverture, qui remonte de 101.4% au 31.12.2022 à 105.6% au 31.12.2023. La réserve de fluctuation atteint CHF 5,6 millions alors que son objectif est de CHF 15,9 millions.

### 2. Assurés et capitaux de prévoyance

À fin 2023, le FRED compte 417 assurés actifs (374 en 2022) et 172 bénéficiaires de rentes (163 en 2022), soit une augmentation de 43 actifs et de 9 rentiers. Cette augmentation de 24 assurés influence les capitaux de prévoyance qui augmentent globalement de CHF 2.1 millions, dont CHF 3 millions uniquement pour les actifs :

	2023	2022
<b>Capitaux de prévoyance actifs (prestations de sortie)</b>	59.5	56.5
<b>Capitaux de prévoyance rentier</b>	38.7	39.7
<b>Provisions techniques</b>	1.7	1.6
<b>Capitaux de prévoyance (en millions)</b>	<b>99.9</b>	<b>97.8</b>

Les bases techniques utilisées pour la détermination des engagements actuariels sont les mêmes que pour l'exercice précédent, à savoir :

- Tables de mortalité LPP 2020
- Taux technique de 2,5% (2022 : 2%)
- Majoration pour augmentation de l'espérance de vie de 0.4% par année

- La conversion du capital en rentes fait l'objet d'un régime transitoire jusqu'à fin 2025. Le taux de conversion applicable en 2022 pour les rentes à l'âge de 65 est de 5.57%. A partir de 2026 il sera de 5.4%.

L'expert en prévoyance confirme que les bases techniques appliquées sont adéquates et que les engagements de prévoyances et les provisions techniques sont calculés conformément aux normes de la Chambre des Experts en caisses de Pensions en regard des besoins du FRED.

Les frais de gestion technique (frais d'administration) représentent CHF 283/assuré (2022 = 272), montant bien inférieurs à la moyenne Suisse de CHF 430/assuré.

### 3. Placements et résultat des placements

L'évolution des marchés financiers a été bonne pour les investisseurs en 2023 et le FRED a réalisé un rendement positif de 4.87% (2022 : -11.09%), après déduction des frais de gestion de la fortune. Cette bonne performance est à mettre en relation avec celle du SMI qui a augmenté de 1.7 % par rapport à son niveau de l'année précédente. La performance moyenne des caisses de pensions en 2023 est de +5.1%<sup>1</sup>.

La plupart des types de placements présente un rendement positif, à l'exception des liquidités. Le rendement minimum pour garantir la couverture des engagements est de 2.46%, ce taux est dépassé.

Rendement des placements :	Placements au 31.12.2023	Placements au 31.12.2022	Moyenne 2022/2023	Rendement brut 2023	Rendement brut 2023 %
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
<b>Liquidités</b>	2'085'284	1'746'073	1'915'678	-10'270	-0.5%
<b>Créances</b>	630'754	621'970	626'362	0	0.0%
<b>Obligations</b>	35'016'861	35'246'232	35'131'547	1'837'197	5.2%
<b>Actions</b>	30'047'804	25'882'071	27'964'938	2'246'086	8.0%
<b>Prêts hypothécaires</b>	455'987	457'917	456'952	9'050	2.0%
<b>Immeubles</b>	23'081'700	23'081'700	23'081'700	606'051	2.6%
<b>Fonds immobiliers</b>	9'454'603	8'602'329	9'028'466	539'294	6.0%
<b>Infrastructures</b>	3'628'707	3'031'247	3'329'977	173'840	5.2%
<b>Employeurs</b>	2'157'800	2'233'600	2'195'700	47'366	2.2%
<b>Total</b>	<b>106'559'500</b>	<b>100'903'139</b>	<b>103'731'319</b>	<b>5'448'614</b>	<b>5.3%</b>

Les frais de gestion de la fortune représentent 0,38% du total des placements, ce qui peut être considéré comme efficient par rapport à la moyenne suisse établie à 0.49% pour l'année 2023<sup>2</sup>.

La réflexion sur la vente des immeubles en gestion propres se poursuit. Cette décision est de la compétence du comité qui attend des offres favorables. Nous relevons que leur rendement est en baisse par rapport l'exercice précédent (2.6% contre 3.5% en 2022).

### 4. Eléments importants ressortant des différents rapports analysés

- Prêt accordé à la Fondation Clair-Logis est de CHF 475'000, en diminution de CHF 25'000 par rapport à l'exercice précédent. Ce prêt est rémunéré au taux de 2%. Selon les informations reçues, ce prêt sera remboursé d'ici la fin de l'année.
- L'augmentation du taux technique de 2% à 2.5% au 1.1.2024 a permis une réduction de l'attribution aux capitaux de prévoyance des rentiers de CHF 1'406'266 par rapport à l'exercice précédent. En contrepartie, l'augmentation des intérêts sur les capitaux d'épargne des actifs et des invalides de 0% à 2% représente une charge de CHF 1'068'403. L'influence des seuls changements de taux sur le résultat de l'exercice représente une amélioration de CHF 337'863 par rapport à l'exercice précédent.

<sup>1</sup> Swissscanto : Etude sur les caisses de pensions 2024

<sup>2</sup> Swissscanto : Etude sur les caisses de pensions 2024

## 5. Conclusions

La CGVC invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion du FRED. Les comptes 2023 profitent pleinement de l'amélioration des marchés financiers et le degré de couverture s'améliore. La décision de réduire le taux technique est confirmée par une performance de rendement supérieure aux besoins définis par l'Expert.

La gestion du FRED est efficiente. Tant les frais d'administration des placements que les frais de gestion technique sont inférieurs à la moyenne Suisse. Cette situation est liée au système de milice, mais celui-ci atteint ses limites. Il devient toujours plus difficile de trouver des membres de conseil de fondation motivés, disponibles et disposants des compétences techniques pour évoluer dans un environnement réglementaire et économique complexe et constituer une des prochains gros défis pour notre caisse.

Nous remercions les membres du Comité du FRED ainsi que M. Jean Froidevaux pour leur engagement dans la gestion du FRED. Nous remercions également le bureau PREVANTO SA pour son rapport et le bureau FIDAG pour son analyse des finances du FRED.

Pour la Commission de gestion et de  
vérification des comptes :

La présidente  
Mme Céline Robert-  
Charrue Linder

Le vice-président  
M. Christophe Günter



Delémont, le 26 septembre 2024